

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12340**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle Spécialité « Automatismes Supervision Traçabilité Réseaux »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cadre spécialisé qui participe à la gestion et à l'amélioration des performances des systèmes automatisés de production. Il devra être capable de piloter des systèmes industriels.

concevoir, élaborer et mettre à l'essai des systèmes automatisés y compris les réseaux informatiques, réseaux d'automates et réseaux industriels,

acquérir les connaissances, les compétences scientifiques et techniques dans les domaines de la supervision et de la traçabilité,

concevoir, élaborer et mettre en place un système d'informations collaboratif qui renseigne en temps réel sur le processus de fabrication et permet d'assurer le suivi des produits.

développer des applications "batch" (dont le traitement s'effectue en différé) et les intégrer dans l'architecture réseau de l'entreprise.

analyser les données pour identifier les axes d'optimisation (démarche qualité, respect des procédures...) et mettre les informations pertinentes à disposition responsables industriels.

contribuer à la prise de décision, planifier et suivre le projet d'implantation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie, Bureau d'études, activités informatiques

Ce professionnel exerce le métier de

Coordinateur de projet informatique industrielle

Technicien pluri-compétences

Technicien MES (manufacturing execution system)

Cadre technique d'études de réalisation et de maintenance

Cadre technique de la production

Gestionnaire de projet

Chef de projet en informatique industrielle

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les 5 Unités d'Enseignement (UE) suivantes :

UE1 : *Connaissance de l'entreprise, management, et langue étrangère* apporte une formation visant à faciliter la maîtrise et l'utilisation des techniques de communication (langue française ou anglaise). Elle permet aussi de connaître l'organisation de l'entreprise et d'acquérir des notions relatives au droit du travail.

UE2 : *Automatismes et Réseaux* apporte des bases concernant l'architecture des systèmes automatisés, le génie informatique (réseaux et bases de données), les réseaux (Réseaux Ethernet, protocoles TCP-IP, ETHWAY...), les bases de données industrielles (SQL, PHP MySQL, In SQL, liens ODBC...).

UE3 : *Supervision et Traçabilité* permet de :

- mettre en œuvre la supervision et appréhender les outils MES
- former en matière de traçabilité : systèmes de traçabilité ; techniques d'identification (étiquettes, RFID, marquage...) ; techniques d'impression (offset, laser, hélios...)

- former à la gestion de production et aide à la décision : mesure et amélioration des performances des systèmes automatisés de production ; méthodes et outils de gestion de production et d'aide à la décision; ERP (entreprise ressource planning)
- sensibiliser en matière de sécurité : Sécurité industrielle, sécurité informatique

UE4 : **Etude de cas** prépare à la gestion de projet grâce à un projet industriel.

UE5 : **Applications industrielles** prépare à l'insertion professionnelle et à la connaissance de l'entreprise grâce à un stage de 12 semaines minimum.

Délivrance du diplôme

- La Licence Professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.
- La compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.
- Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.
- Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université sur proposition du jury de délivrance, d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues durant la formation académique, les projets tuteurés et le stage. Le jury constitué en vue de la délivrance du diplôme est désigné par le Président de l'Université. Il est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chargés d'enseignement et de personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité pour au moins le quart et au plus la moitié des membres.

Obtention du diplôme par la VAE.

Les conditions d'obtention sont spécifiées par la loi et précisées par les modalités votées par l'université. Le diplôme est obtenu par examen de dossier, expertise et soutenance devant le jury. Le candidat doit faire preuve de ses compétences dans l'ensemble des modules constituant le contenu de la formation.

Validation partielle du diplôme :

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation ne peut être garanti que dans la durée de vie du diplôme, cependant, la capacité/compétence correspondant est acquise à vie.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 janvier 2011 d'habilitation du diplôme n°20100122

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-valenciennes.fr>

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-valenciennes.fr/IUT>

Lieu(x) de certification :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Valenciennes]

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - Institut Universitaire de Technologie - Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

Historique de la certification :